



**Par dépôt électronique**

Le 14 juillet 2020

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Simon Turmel**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 3563  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029  
Votre dossier : R-4110-2019  
Notre dossier : R059220 ST

---

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) souhaite aviser la Régie de l'énergie (la Régie) de certains développements quant à sa stratégie de transition énergétique pour les Îles-de-la-Madeleine (IDL) en regard du projet de raccordement du réseau autonome au réseau principal.

En 2018, le Distributeur avait évalué que le scénario de raccordement par câble au réseau principal était la meilleure solution, tant sur le plan économique, technique, environnemental que social. Cette analyse était basée sur les données marines et terrestres découlant d'études et de projets antérieurs.

Toutefois, les fonds et les courants marins ont considérablement changé au fil des ans et l'érosion des berges s'est accélérée. Ces facteurs affectent de manière notable le projet. Ainsi, les données dont dispose maintenant le Distributeur, lesquelles demeurent toutefois à préciser, laissent présager un écart de coût avec l'évaluation initiale de 2018. Bien que l'option du raccordement par câble sous-marin demeure celle privilégiée par le Distributeur, l'écart de coût anticipé est tel que le Distributeur estime nécessaire de poursuivre son analyse, y incluant un examen d'autres scénarios alternatifs à une alimentation à partir d'une centrale thermique.

Les analyses complémentaires en cours devraient être terminées au premier trimestre de 2021. C'est seulement à la suite de ces analyses que le Distributeur sera en mesure de présenter sa stratégie de transition énergétique pour les IDL à la Régie.

En ces circonstances, le Distributeur demande à la Régie que soit suspendue l'analyse de sa stratégie de conversion pour les IDLM. De ce fait, le Distributeur demande à la Régie d'être dispensé de déposer ses réponses aux demandes de renseignements n° 2 de l'AQPER et du RNCREQ. Le Distributeur propose plutôt de reprendre l'examen de ce sujet, à l'occasion d'une prochaine phase du présent dossier, lorsqu'il aura tous les éléments nécessaires à son analyse par la Régie.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Simon Turmel*

SIMON TURMEL, AVOCAT  
ST/jg

c.c. intervenants (par courriel seulement)